



## Vous voulez comprendre ?

Durant les semaines qui ont précédé le début des négociations, l'Intersyndicale a pris soin de noter vos demandes et de faire remonter tous vos souhaits concernant les accords collectifs : paiement des heures de nuit ; amélioration des conditions de travail ; rattrapage des salaires ; prise en compte de *toutes* les activités dans le décompte du temps de travail ; plus de repos après certains vols ... Nous ne braderons pas cet Accord. La direction a, certes, mis de côté la proposition de l'Intersyndicale pour l'instant, lui préférant un scénario moins coûteux, mais bien sûr, très minimaliste.

NON au déclenchement des heures de nuit après seulement la 12<sup>ième</sup> heure sur MC et après seulement la 36<sup>ième</sup> heure sur LC ; NON au forfait dans le forfait !

NON au téléphone et sa procédure de contact sans protection solide de la vie privée.

NON à cet accord de la Direction.

Si la Direction espère nous décourager, elle se trompe. Nous ne céderons pas !

Voilà ce que l'intersyndicale propose :

### 1<sup>er</sup> exemple : un planning « allégé » :

NRT	3J	DEL	2J	stage	1J + 1J tri	RUN	N70
-----	----	-----	----	-------	-------------------	-----	-----

C'est un planning à 64 H + 2 jours de stage, dont 25 H de jour et 39 H de nuit

	Forfait actuel	Forfait amélioré soumis au référendum	Le projet de l'Intersyndicale, type PNT Ce planning produit 101 PV
STW CI 3 éch 4	2261 euros	2282 euros	2342 euros
HOT CI 2 éch 6	2770 euros	2796 euros	2868 euros
CC cl 1 éch 8	3702 euros	3736 euros	3833 euros

## 2eme exemple : un planning chargé :

LOS	2J	DXB	2J	DFD	2J	MRU	N70	IAD
-----	----	-----	----	-----	----	-----	-----	-----

**C'est un planning à 74 H, dont 22 H de jour et 52 H de nuit :**

	Forfait actuel	Forfait amélioré soumis au référendum	Le projet de l'Intersyndicale, type PNT Ce planning produit 114 PV
STW Cl 3 éch 4	2261 euros	2374 euros	2607 euros
HOT Cl 2 éch 6	2770 euros	2908 euros	3193 euros
CC cl 1 éch 8	3702 euros	3887 euros	4268 euros

### **Quelques précisions :**

Le prétendu **forfait amélioré** ne permet que très peu d'augmentation : **aucune augmentation de TMB** ; pour un PNC LC classe 4, échelon 2, la seule augmentation possible passerait par une rémunération des heures de nuit, qui au delà de la 36<sup>ème</sup>, serait valorisée 1/300 du TMB, soit 6 euros. (TMB à 1800 euros).

Contrairement à tout ce que l'on a pu entendre, nous ne défendons en aucun cas une « C Scale » pour les nouveaux embauchés, ou quelconque idée farfelue de ce genre.

En cas de maladie, le minimum garanti est maintenu, et ce, quel que soit le scénario, la prime LC étant supprimée sur les jours de maladie, de congés et de stage.

Les jours de congés seront rémunérés, **conformément au Code du Travail**, à hauteur de la moyenne des salaires des 12 derniers mois.

Une dernière chose : Le scénario de l'Intersyndicale garantit une rémunération à hauteur du minimum garanti

**MINI GARANTI = FIXE (1/2 TMB) + 84 PV = TMB.**

Il est absolument hors de question de geler les TMB ou de toucher moins que le salaire actuel, comme on a pu le lire ou l'entendre. Le TMB continuera à évoluer en fonction de la classe et de l'échelon, ce qui aura pour effet d'augmenter le fixe **ET** la valeur des PV.

Le système de l' I.S. permettrait de valoriser les heures de nuit dès la 1ere Heure : 1 H de jour = 1 et 1 H de nuit = 1,5.

Nous avons pu, grâce à cette entente entre 5 syndicats, mener une négociation qui ne plait pas à la Direction.

En écartant le projet de l'Intersyndicale, la Direction refuse d'accorder un rattrapage de salaire légitime.

**Nous ne baissons pas les bras !**

**Vous avez soutenu massivement l'Intersyndicale  
pendant la dernière grève.**

**Restez un soutien sans faille lors du « référendum » !**